

● (1232)

Les arguments avancés par le gouvernement sont exactement les mêmes que ceux qu'invoquait le président Nixon, par l'entremise de son avocat, devant la Cour suprême des États-Unis. Les mêmes arguments ont également été invoqués au nom du cabinet de Harold Wilson au Royaume-Uni, lorsque les tribunaux étudiaient le litige du journal Crossman, qui dénonçait les machinations du cabinet britannique. L'attitude du gouvernement est motivée par la crainte d'être mis dans l'embarras, la crainte d'être pris, non pas en flagrant délit de malhonnêteté ou de corruption, mais d'erreur; il est dans la nature humaine de ne pas vouloir avoir tort. Je suis sûr que les ministres du gouvernement font autant d'erreurs que moi-même, peut-être plus. Il n'y a pas de raison pour que leurs erreurs ne soient pas connues et examinées par le Parlement au nom des Canadiens. Cela ne constitue nullement un obstacle à l'adoption des lois.

Aujourd'hui, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), poussé par quelque lubie, a éludé une question fort raisonnable posée par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn). Mon collègue demandait des renseignements sur le cartel de l'uranium. Les députés à la Chambre et les Canadiens en général ont le droit d'obtenir ces renseignements. Il y a beau temps que ces informations ne portent plus à conséquence. Le public trouve choquant de voir comment le ministre esquive une question raisonnable posée par un député de mon parti.

En terminant, je dirai que nous n'exigeons pas quelque chose qui entraînera l'effondrement du gouvernement ou du pays. Tout gouvernement peut survivre à cela. Nous réclamons une déclaration indiquant que tous les documents en la possession du gouvernement peuvent être examinés par le public et par le Parlement, sous réserve de certaines exemptions précises. Les députés ministériels et les députés de mon parti s'entendent pas mal sur la nature des exemptions nécessaires; elles peuvent être débattues.

Nous voudrions que l'on procède le plus tôt possible à un répertoriage des documents afin que les députés puissent les identifier. Il est humiliant et dégradant pour les députés de l'opposition de devoir compter sur des fuites émanant de fonctionnaires afin de s'acquitter de leur tâche. Nous méritons mieux. Il nous faut pouvoir en appeler à un tribunal indépendant. Les décisions de ce tribunal seraient exécutoires tant pour le gouvernement que pour l'autre parti concerné. Je voudrais que les règles créant ce mécanisme soient simples et économiques, afin que les choses ne traînent pas. Les gens devraient avoir le droit d'obtenir un document moyennant un droit raisonnable. Je ne pense pas que cela devrait être gratuit. Le droit devrait défrayer le service.

Si le gouvernement croit que le public n'appuie pas cette proposition, il se trompe. Nous avons rallié l'appui de 45 ou 46 organismes qui groupent en tout environ trois millions de personnes. Ces organismes sont importants et exercent une certaine influence. Je n'obtiendrai pas la liberté d'information en dirigeant une attaque contre les obstacles qu'on lui oppose; mais si le gouvernement tarde à mettre en application une loi opportune et efficace sur la liberté d'information avant les prochaines élections, il en paiera le prix et les noms de ses dirigeants, dans les livres d'histoire de notre pays, seront tenus en plus piètre estime qu'ils ne le sont à l'heure qu'il est.

### *Accès aux documents*

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter les membres du Parlement qui ont participé à cette excellente étude. Je n'ai pas eu la possibilité de me joindre à eux, mais le député de Greenwood (M. Brewin) l'a fait au nom du NPD. C'est là une démarche importante en vue de la présentation à la Chambre d'un bill valable.

J'appuie les propos que vient de tenir le député de Peace River (M. Baldwin). Il a fait remarquer que c'est au gouvernement qu'il appartient d'agir, une fois que le comité a terminé son étude. La raison en est, et c'est d'ailleurs pourquoi nous entendons des roucoulements dans les bancs du gouvernement, que le gouvernement se rend maintenant compte des répercussions politiques de cette question. Les Canadiens en ont assez d'un gouvernement qui représente la bureaucratie plutôt que ses électeurs. C'est là le point essentiel en fonction de la liberté d'information. Les rapports entre le gouvernement et la bureaucratie ne devraient jamais être si étroits qu'on ne puisse plus parvenir à faire la différence entre les deux.

La Chambre a entendu de nombreux témoignages concernant l'enquête sur la Gendarmerie royale, ainsi que bien d'autres questions, prouvant que les ministres n'ont pas su établir la distinction entre l'intérêt de leurs propres services et celui du public. Il y a souvent un conflit très net entre ces deux secteurs.

Je félicite le député de Peace River d'avoir fait un excellent travail en soulevant à nouveau cette question. Il s'est battu inlassablement pour obtenir la présentation d'une mesure législative satisfaisante concernant la liberté d'information.

**Des voix:** Bravo!

**M. Leggatt:** Nous ne devrions pas oublier la contribution d'autres députés à la Chambre. Je pense en particulier à Barry Mather qui a été député du Nouveau parti démocratique pendant de nombreuses années. Entre 1965 et 1970, il a proposé chaque année un bill privé sur la liberté d'information. Je ne voudrais pas non plus passer sous silence les efforts du député de Greenwood, ou du vénérable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a continuellement défendu la liberté d'information à la Chambre.

De temps à autre, nous obtenons des réponses intéressantes à ce sujet. Lorsqu'on demande la création d'un service destiné à mieux renseigner le public, un ministre de la Couronne nous répond souvent: "Tout ce que vous faites, c'est d'augmenter les dépenses du gouvernement, le volume de travail, le nombre d'employés, la quantité d'ordinateurs ainsi que de favoriser le double emploi".

Il y a un an environ, je suis allé à Washington pour examiner la législation américaine concernant la liberté d'information et voir si les réponses que j'avais obtenues de l'administration et des ministres comportaient quelque véracité. C'est sans doute l'organisme chargé de la protection de l'environnement, aux États-Unis, qui a été le plus durement touché par la législation sur la liberté d'information, et les Américains appuient cette loi sans réserve. Ainsi, aux États-Unis, les gens n'ont qu'à écrire pour demander des informations. L'agence doit répondre à chaque lettre dans un délai donné. Elle n'est pas tenue de répondre à la demande si celle-ci n'est pas rédigée de façon assez précise. Le requérant doit payer un prix nominal pour la reproduction et les informations lui sont expédiées.